

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 17 juin 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :

Titulaires :

M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHÉ, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, Franck SUPERBI (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Danielle CARLIER donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Bruno DEMORY donne procuration à M. Michel BUREAU
M. Guillaïn de France donne procuration à M. Christian DEBLOIS
M. Julien LEQUIEN donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI
Mme Dominique PANIZ donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS
M. Joachim LÜDER donne procuration à M. Romain RIBEIRO
M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Jean-Jacques LECAT
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET (8)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

DEL2026-84 – Approbation du principe de mise à disposition ponctuelle des équipements sportifs communautaires

Rapporteur : Virginie PARMENTIER

Dans le cadre de ses compétences et de la gestion de ses équipements sportifs, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise met régulièrement à disposition des associations du territoire certains équipements, notamment pour l'organisation de manifestations exceptionnelles.

Afin de formaliser ces mises à disposition et d'en préciser les modalités, un modèle de convention a été élaboré.

Cette convention prévoit notamment :

- la mise à disposition ponctuelle de certains équipements communautaires (salles des sports de Pierrefonds et Couloisy, salle événementielle Simone Veil),
- un encadrement des conditions d'utilisation, avec priorité donnée aux usages réguliers et aux activités intercommunales,
- les obligations des associations utilisatrices (organisation, remise en état, respect du règlement intérieur),
- les conditions de responsabilité et d'assurance en cas de sinistre ou dégradation.

Cette convention a vocation à sécuriser juridiquement les mises à disposition ponctuelles et à garantir une utilisation conforme des équipements communautaires.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le principe de mise à disposition ponctuelle de ces équipements et d'autoriser la signature de conventions correspondantes, sur la base du modèle annexé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-610 du 06 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, modifiée par la loi n°2000-627 du 06 juillet 2000 et abrogée par ordonnance n°2006-569 du 23 mai 2006 et reprise dans la partie législative du code du sport,

Considérant la nécessité d'encadrer les mises à disposition ponctuelles des équipements sportifs communautaires dans le cadre de manifestations exceptionnelles,

Considérant le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Approuvé** le principe de mise à disposition ponctuelle des équipements communautaires (salles sportives et salles événementielles) au bénéfice des associations du territoire,

- **Dit** que la convention telle qu'annexée à la présente délibération s'appliquera à toute réservation ponctuelle d'un équipement communautaire à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,

- **Autorisé** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document afférent à leur exécution.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	38
Pour :	38 M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Guillaïn de France, M. Bruno DEMORY, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHÉ, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (38)
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	17 juin 2026

Franck SUPERBI

Président des Lisières de l'Oise

